Règlement du Tournoi OBERNIGHTS 22
Vendredi 4 Juin 2027
(DMX)

Art 1)- Le tournoi est officiel, mais il sera pris en compte pour ses résultats sous le format PROMOBAD pour le classement POONA.

Art 2)- Non obligatoire pour les compétitions PROMOBAD, il n'y aura pas de juge-arbitre présent dans la salle. Seul un titulaire GEO sera présent.

Art 3)- Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Art 4)- Le tournoi sera géré entièrement par le logiciel **BADNET** pour les inscriptions, les convocations et la compétition. Pour déterminer le vainqueur de la poule, le set-average sera pris en compte, puis la confrontation directe en cas d'égalité.

Art 5)- Le tournoi se joue en matchs de 2 sets gagnants de 15 points.

Art 6)- Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

Art 7)- Un « GEO » est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions sont sans appel.

Art 8)- Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et doit être en possession de sa licence.

Art 9)- Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et la possibilité de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité.

Art 10)- Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque à son arrivée.

Art 11)- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur par mail de sa non-participation. **Les forfaits signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.**

Art 12)- Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou club) à laquelle ce joueur appartient est autorisé.

Art 13)- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Art 14)- Un joueur ne pourra s'inscrire que dans un tableau et dans une seule série. Le classement des joueurs composant la paire sera **R6/D/P**.

Les séries seront réparties comme suit :

7 poules de 5 avec une moyenne CPPH équilibrée à l'intérieur de la poule

7 poules correspondent à 7 séries

Toujours en fonction des inscrits, une série peut être supprimée faute d'inscriptions suffisantes permettant de faire une poule respectant le format de jeu des Obernights. Il n'y aura pas plus de 7 poules au total.

Art 15)- Le nombre de paires acceptées sera fonction des inscrits permettant de faire des poules uniques de 5 par série en respectant le format de jeu (4 matchs assurés dans la soirée).

Art 16)- Les premiers matchs lancés débutent à 19 heures et les derniers matchs lancés sont, dans la mesure du possible, aux alentours de 0 h 30. 4 matchs assurés par joueur.

Art 17)- Le tournoi étant articulé autour de la constitution de poules de 5, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions afin d'avoir des poules complètes et homogènes de 5. S'il y a trop d'inscrits, des joueurs seront mis sur liste d'attente et seront prévenus.

Art 18)- Inscription : la date et l'heure de début d'inscription sont fixées au **JEUDI 15 OCTOBRE 2026 à 20 H 00** et la date limite d'inscription est fixée au **VENDREDI 28 MAI 2027 à 23 H 59**. La date du tirage au sort est fixée au **SAMEDI 29 MAI 2027**. Les moyennes qui seront prises en compte seront celles en vigueur à la date du tirage au sort. Les personnes ayant vu augmenter leur moyenne entre leur date d'inscription et la date du tirage au sort seront affectées automatiquement par l'organisateur dans la série afférente. Étant donné l'échéancier **en soirée, les premiers joueurs seront convoqués à 18h30.**

Art 19)- Le montant des droits d'inscription est fixé à **16 €** par personne pour 1 tableau. Ce prix comprend 2 croque-monsieur et une boisson. Le paiement de l'inscription se fait obligatoirement par Badnet.

Tout joueur remplaçant devra s'acquitter des droits d'engagement.

Les joueurs placés sur liste d'attente le savent lors de leur inscription et seront remboursés s'ils ne sont pas remplaçants.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de formulaires d'inscription mal remplis seront supportées par les joueurs en cause.

Art 20)- Pour tous les joueurs, le volant officiel vendu sur place est le volant plume RSL N°3 Pro pour toutes les séries.

Art 21)- Les volants sont partagés entre les joueurs.

Art 22)- La compétition se déroule en auto-arbitrage.

Art 23)- Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer préalablement la table de marque et le GEO en vue d'obtenir l'accord de ce dernier.

Art 24)- À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le GEO.

Art 25)- Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Si possible, les résultats seront aussi saisis sur Badnet directement par les joueurs sur une tablette informatique.

Art 26)- Le temps de prise de contact avec les terrains, dit « d'échauffement », sera de 2 minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.

Art 27)- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à un match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.

Art 28)- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord exprès des intéressés.

Art 29)- Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au GEO et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Art 30)- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

Art 31)- Buvette et restauration assurées pendant toute la durée du tournoi.

Art 32)- Le lieu de la rencontre est le Centre Sportif d'OBERHAUSBERGEN, 50 rue de Wolfisheim.

Art 33)- Le numéro de dossier de la compétition est le **2603801**.

Art 34)- Le GEO principal de la compétition sera Nicolas FUHRY.